

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 NOVEMBRE 2007 - 20 h

L'an deux mil sept, le lundi 26 novembre 2007 à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation du Maire.

Etaients présents	M. JACOB, Mme GAYRAUD, M. BRAY, M. JEUNEMAITRE, Mme FADY, Mme BAIOCCHI, M. PICQUE, M. PATRON, Mme BESNARD, Mme ARONIO DE ROMBLAY, Mme VAUDO, M. BABOUT, M. PIERSON, Mme OCANA, Mme PRADOUX, M. CHARON, M. CHEVALIER, M. VATTAIRE, M. LABROSSE, Mme GOURC, M. CAPARROY, Mme DESPOND, M. MAREUIL
Excusé(s) représenté(s)	M. DAOUST, conseiller municipal, par M. JEUNEMAITRE Mme DEPRET, conseiller municipal, par M. JACOB Mme COTHENET, conseiller municipal, par Mme FADY M. AUVINET, conseiller municipal, par M. BRAY M. DEMAISON, conseiller municipal, par M. PIERSON M. HEURTAUT, conseiller municipal, par Mme BAIOCCHI Mme PAGNEUX-GUILLABERT, conseiller municipal, par M. CHEVALIER Mme FRIEDMANN, conseiller municipal, par M. LABROSSE
Excusé(s) non représenté(s)	M. HAKIM, Mme CASSOTTI,
Absent(s)	
Secrétaire de séance :	M. CAPARROY

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	23.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	8.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	2.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 19.11.2007	

---oooOooo---

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité ("31 voix "pour"), M. CAPARROY est désigné secrétaire de séance

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 octobre 2007

Adopté à l'unanimité (31 voix « pour »)

OooOooo

ADMINISTRATION GENERALE, COMMERCE LOCAL, SECURITE

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXERCEES PAR LE MAIRE

Le conseil municipal prend acte des délégations exercées par le maire.

AFFAIRES ECONOMIQUES, TRAVAUX, URBANISME, ENVIRONNEMENT

CONVENTION DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION DE GAZ SUR LA COMMUNE DE PROVINS

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz avec Gaz de France.
- ⇒ Que sauf dispositions législatives contraires, la durée de la concession pour le service public de la distribution de gaz est fixée à 30 ans et commence à courir du jour où la convention sera rendue exécutoire.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION ET DE TRANSPORT DE GAZ

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'adopter les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

AFFAIRES FINANCIERES, TOURISME

DECISION MODIFICATIVE N° 1 - 2007

A l'unanimité (28 voix « pour » et 3 abstentions – M. CAPARROY, Mme DESPOND, M. MAREUIL), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'adopter les décisions modificatives telles qu'annexées à la présente délibération,
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

⇒ de prendre acte de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire.

ENSEIGNEMENT, PETITE ENFANCE

BAREME DE PARTICIPATION DES FAMILLES AUX CLASSES D'ENVIRONNEMENT – ANNEE SCOLAIRE 2007/2008

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'actualiser les bases de calcul des revenus mensuels conformément aux valeurs portées sur le tableau joint en annexe, sachant que le prix maximum payé par les familles appartenant à la communauté de communes du pays provinois sera plafonné à 75 % du prix de revient élève.
- ⇒ d'appliquer une réduction de 20 % sur la participation des familles nombreuses, (trois enfants et plus), provinoises et ressortissantes de la communauté de communes du provinois, à condition d'être détenteur de la carte du provinois,
- ⇒ de maintenir un demi-tarif à partir du 2^{ème} enfant, pour les familles ayant plusieurs enfants partant en classe d'environnement lors d'un même séjour ;
- ⇒ d'appliquer aux familles des communes extérieures à la communauté de communes du provinois le prix de revient du séjour ;
- ⇒ de mettre en recouvrement les participations des familles 50 % avant le départ de la classe 50% au retour ;
- ⇒ d'inscrire les recettes correspondantes au compte nature 7067 du budget de l'année considérée ;
- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLEGE MARIE CURIE – PROJET EDUCATIF CIVIQUE

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 300,00 € au collège Marie Curie de Provins.
- ⇒ D'inscrire les crédits nécessaires au paiement de cette somme à l'article 6574-22 du budget 2007.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

JEUNESSE, SPORTS

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LE CADRE DES « MANIFESTATIONS SPORTIVES »

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'attribuer la subvention exceptionnelle de 500 € au Club Mouche Provinois **soit un montant total de 500 euros**, il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 6574/40 du budget 2007.
- ⇒ d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes consécutifs aux décisions prises ci-dessus.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LE CADRE DU « SPORT DE HAUT NIVEAU »

A l'unanimité (31 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'attribuer une subvention exceptionnelle de **910,44 €** dont
 - * Cie d'Arc de Provins 185,76 €
 - * Provins-Natation 219,78 €
 - * Assoc Sportive Mie 504,90 €Curie

- ⇒ Il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 574/40 du budget 2007,
- ⇒ d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes consécutifs aux décisions prises ci-dessous,

oooOooo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 45

le Maire,



Christian JACOB